

SUIS-JE BIEN PROTÉGÉ(E) ?

Cochez les cases (1 point par case) pour évaluer la protection de votre maison.

- ☐ Je vis en zone inondable
- ☐ J'ai connaissance de mon exposition au risque inondation
- ☐ J'ai préparé un kit d'urgence
- ☐ J'ai stocké mes documents importants dans un lieu sûr à l'abri des inondations
- ☐ Je peux évacuer facilement du bâtiment dans lequel je me trouve
- ☐ J'ai colmaté les voies d'eau (fissures, passages de câbles, conduites...)
- ☐ J'ai protégé mon vide sanitaire d'une grille tout en favorisant la ventilation et la vidange des eaux
- ☐ J'ai installé une pompe vide cave
- ☐ J'ai installé des dispositifs temporaires d'étanchéité au niveau des portes, fenêtres et ouvertures basses
- ☐ J'ai installé des dispositifs anti-refoulement
- ☐ J'ai des cuves, réserves, ou citernes et je les ai arrimées hors d'eau
- ☐ J'ai rehaussé des éléments vulnérables comme les équipements de génie climatique
- ☐ J'ai privilégié les matériaux résistants à l'eau
- ☐ J'ai rehaussé et optimisé les installations électriques
- ☐ J'ai aménagé un espace refuge et/ou fenêtre de toit

Si vous avez coché plus de 10 cases, félicitations, votre maison est protégée ! Si votre score est inférieur à 10, le SDEA peut vous proposer de réaliser un diagnostic gratuit dans le cadre de l'opération « **Pieds au sec** » pour vous permettre :

- D'identifier les points sensibles de votre habitation
- De définir les mesures existantes pour diminuer les dégâts en cas d'inondation
- Évaluer le coût des mesures à mettre en œuvre, certaines pouvant être efficaces sans être onéreuses

Profitez de vos travaux (remise en état post-sinistre, rénovations, optimisation énergétique...) et de 80 % de subventions* pour prendre en compte le risque inondation.



OPÉRATION PIEDS AU SEC

☎ 07 88 09 61 77

✉ diagnostic.inondation@sdea.fr

*Sous conditions d'éligibilité

ORGANISEZ VOTRE MISE EN SÛRETÉ...

Ca n'arrive pas qu'aux autres ! Les catastrophes naturelles ou technologiques concernent l'ensemble de la population et peuvent affecter chacun d'entre nous.

1 Avant la crise :

- Préparez-vous un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours. Il vous permettra d'être autonome en cas d'évacuation, ou de confinement dans votre domicile.



2 Pendant la crise :

- Suivez l'évolution de la situation via les vigilances météo et les alertes à la population.
- Appliquez les gestes de sauvegarde et les consignes des autorités.



Participez à votre sécurité et celle de votre famille et soutenez l'action des secours !

EN SAVOIR +

Découvrez un kit de survie et les gestes à adopter dans votre Plan Individuel de Mise en Sécurité (PIMS), en scannant le QR code ci-dessous.



VOUS ÊTES LE PREMIER ACTEUR DE LA PROTECTION DE VOTRE HABITAT. CONTACTEZ-NOUS !

Vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le SDEA
du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
au
03 88 19 29 99



www.sdea.fr



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Espace Européen de l'Entreprise

1, rue de Rome
SCHILTIGHEIM - CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX

www.sdea.fr



Ce document est réalisé avec le soutien financier du
Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
et de la Région Grand Est.

Service Usagers-Clients

03 88 19 29 99
accueil.clients@sdea.fr

Accueil général

03 88 19 29 19

Urgences (24h/24)

03 88 19 97 09

Suivez-nous !



L'Eau, votre service public

Inondation

Présentation de la maquette
de la maison inondable

➤ CONSEIL

mai 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique - Pictogrammes conçus par Freepik et le SDEA - Crédits photos : Maison Inondée Freepik - Opération Pieds au sec SDEA - Maison Inondable Mayenne - PIMS - Services de l'Etat



MON HABITATION FACE AU RISQUE INONDATION

En France, 1 habitant sur 4 vit en zone inondable. Pensez-vous être concerné(e) ? Votre maison est-elle adaptée ?

Si vous vivez en zone inondable, votre habitation est sans doute vulnérable aux inondations. La façon dont votre logement est conçu, les matériaux et les équipements choisis peuvent être inadaptés et à l'origine de dégâts, ou d'une mise en danger de votre famille en cas d'inondation.

LES RISQUES EN CAS D'INONDATION

POUR LE BÂTIMENT

- A** Déformation, et/ou dégradation des menuiseries intérieures et extérieures
- B** Détérioration des isolants thermiques et acoustiques
- C** Déformation et/ou dégradation des revêtements
- D** Dégradation du mobilier
- E** Détérioration du système électrique
- F** Détérioration des appareils électriques
- G** Infiltration d'eau
- H** Moisissures
- I** Affouillement des fondations

POUR LES PERSONNES

- > Électrocution
- > Perte de biens
- > Noyade
- > Santé (insalubrité, pollution...)
- > Traumatisme psychologique

POUR L'ENVIRONNEMENT

- > Pollution (déchets, produits chimiques, hydrocarbures...)

VOUS ÊTES FACE À UNE MAISON SITUÉE EN ZONE INONDABLE

MAISON VULNÉRABLE



LES MESURES À METTRE EN PLACE

ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

- 1** Créer un espace refuge
- 1** Créer un accès extérieur
- 2** Installer une fenêtre de toit
- 3** Préparer un kit d'urgence et stocker les documents importants
- 4** Arrimer les cuves, réserves, citernes et réservoirs

LIMITER LES DOMMAGES AUX BIENS

- 5** Colmater les fissures des murs et les joints défectueux
- 5** Installer des batardeaux
- 6** Condamner temporairement les ouvertures basses
- 7** Installer un dispositif anti-refoulement
- 8** Privilégier les matériaux résistants à l'eau
- 9** Rehausser les éléments vulnérables (exemple : équipement de génie climatique)

FACILITER LE RETOUR À LA NORMALE

- 10** Rehausser et optimiser le réseau électrique
- 11** Laisser un accès au vide sanitaire et équiper les ouvertures de grille
- 11** Installer une pompe vide cave



EN SAVOIR +

Sur les mesures pouvant être prises pour réduire la vulnérabilité de l'habitation, scannez le QR code.